

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 janvier 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 13 janvier 2022
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2022

1-DETR 2022

2-Demande de subvention au Conseil Départemental

3-Convention d'adhésion au service retraite du CDG 17

4-Remboursements Orange

5-Convention travaux voirie avec le Syndicat de la Voirie

6-Bilan social Année 2020

Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

Le treize janvier deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2022

Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIN François, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Excusés : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. Ambert), Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à Mme Bois), M. MARCHADIER Bruno, M. NICOU Eric (pouvoir à Mme Signat).

Absents : Mme DEAT Fanny M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 09 décembre 2021, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 09 décembre 2021, est adopté à l'unanimité.

1-DETR 2022

13.01.2022.01

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie a été réalisé en 2020 afin de mettre en conformité la défense incendie couvrant la commune. De nombreux points incendie doivent être créés pour cela sur l'ensemble du territoire communal.

Les projets suivants ont été retenus pour un montant total de travaux HT de : 38 945.50 €.

Projet	Adresse	Type	Quantité	Prix HT	Prix TTC
3	Le Freuche	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
6	La Brande	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
11	Le Péré-La Croix	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
13	Le Péré-Les Guillons	Poteau DN 100	1	3 189,14	3 826,97
17	Moulin de Jeuzet	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
			Total	38 945.50	46 734.61

Le plan de financement est le suivant :

Travaux	38 945.50 € HT
DETR (60%)	23 367.00
Conseil Départemental	7 789.00
Autofinancement	7 789.00

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- approuve la liste des projets de points incendie ci-dessus pour un montant de travaux de 38 945.50 € HT
- approuve le plan de financement proposé,
- mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Cette délibération annule et remplace la délibération 18.11.2021.01 du 18 novembre 2021.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

13.01.2022.02

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie a été réalisé en 2020 afin de mettre en conformité la défense incendie couvrant la commune. De nombreux points incendie doivent être créés pour cela sur l'ensemble du territoire communal.

Les projets suivants ont été retenus pour un montant total de travaux HT de : 38 945.50 €.

Projet	Adresse	Type	Quantité	Prix HT	Prix TTC
3	Le Freuche	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
6	La Brande	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
11	Le Péré-La Croix	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
13	Le Péré-Les Guillons	Poteau DN 100	1	3 189,14	3 826,97
17	Moulin de Jeuzet	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
			Total	38 945.50	46 734.61

Le plan de financement est le suivant :

Travaux	38 945.50 € HT
DETR (60%)	23 367.00
Conseil Départemental	7 789.00
Autofinancement	7 789.00

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- approuve la liste des projets de points incendie ci-dessus pour un montant de travaux de 38 945.50 € HT
- approuve le plan de financement proposé,
- mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

3-CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG 17

13.01.2022.03

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité,

d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

4-REMBOURSEMENTS ORANGE

13.01.2022.04

Madame le Maire informe les membres du conseil que la Société Orange a transmis deux chèques de remboursement d'avoir.

- avoir de 41.02 € pour le compte internet de la mairie
- avoir de 15.90 € pour le compte téléphone de l'école (0546970198)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant du remboursement de ces avoirs.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le montant du remboursement de ces avoirs de 41.02 € et 15.90 €.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5-CONVENTION TRAVAUX VOIRIE AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE

13.01.2022.05

Madame le Maire présente deux conventions entre la Communauté de Communes, le Syndicat de la Voirie, la commune de Soulignonnes et celle de Saint-Sulpice d'Arnoult pour des travaux de voirie à la Blanchardière.

- ▶ 2 conventions de travaux :
 - une relative à l'aménagement de voirie et la réalisation des travaux
 - une relative à la géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide lesdites conventions
- autorise Madame le maire à les signer.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6-BILAN SOCIAL ANNEE 2020

13.01.2022.06

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a instauré l'obligation pour toutes les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU - ancien Bilan Social). Ce rapport doit désormais être réalisé chaque année.

Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

La Commission Voirie se réunira le 18 janvier 2022 à 18h00,

-la Commission bâtiment le 1^{er} février 2022 à 18h30

-et la Commission Environnement le 08 février 2022 à 18h30.

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 10 mars 2022.

Les TBI seront installés le 28 janvier 2022 dans les nouvelles classes.

Prévoir de signaler la chaussée déformée « rue du Moulin ».

Abri livres : les livres ont été enlevés pour l'hiver à cause de l'humidité.

M. Patrick Poch fait un compte rendu de la réunion CDC du 15.12.21

--la collecte des déchets sera privatisée au 01.03.2022 pour une période de 5 ans

--information numérique à la maison France Service : recrutement d'une conseillère numérique

--la longueur de la voirie communautaire est de 508 855 mètres linéaires, 28 712 pour la commune de Saint Sulpice d'Arnoult.

La séance est levée à 20h00.